



Le fouille-roche gris : une espèce menacée

Table des matières

Description.....	1
Répartition et population.....	2
Habitat.....	2
Menaces.....	2
Mesures de conservation.....	3
Niveau de précarité et statut légal du fouille-roche gris.....	3
Références.....	4

Description

Le fouille roche gris (*Percina copelandi*) est un poisson de la famille des percidés qui vit dans les cours d'eau du sud du Québec. Le fouille-roche gris, autrefois connu sous le nom de dard gris, est un petit poisson de fond vivant en eau douce et appartenant à la même famille que la perchaude et les dorés (photo). Il est de couleur sable ou olive pâle, avec des mouchetures brunes sur le dos. Des taches brunes de forme arrondie réunies par une mince ligne sont réparties sur chaque flanc. Le fouille-roche adulte mesure environ 4 cm de longueur. Il peut facilement être confondu avec le fouille-roche zébré (*Percina caprodes*), le raseux-de-terre noir (*Etheostoma nigrum*) et le raseux-de-terre gris (*Etheostoma olmstedii* (photos de chacun)). L'alimentation du fouille-roche gris se compose essentiellement de benthos, soit de larves d'éphémères, de chironomides ou de trichoptères. La période de fraye serait d'avril à juillet. La température de l'eau est probablement le facteur déclenchant la fraye. Les mâles établissent des territoires et les femelles se déplacent d'un territoire à l'autre, frayant successivement avec plusieurs mâles. Le fouille-roche gris est considéré intolérant à la pollution comparativement à d'autres espèces de poissons. Il est peu flexible au niveau de ses exigences d'habitat. Les espèces intolérantes sont les premières à disparaître quand il y a dégradation de la qualité de l'eau ou dégradation des habitats (Richard 1994). Ainsi, sa présence indiquerait une bonne qualité de l'eau.

Répartition et population

La répartition du fouille-roche gris s'étend sur un vaste territoire au centre de l'Amérique du Nord, à l'ouest de la chaîne des Appalaches. Cette répartition est toutefois discontinue et fortement localisée. Au Canada, cette espèce a toujours été rare, car elle se trouve à la limite nord de son aire de répartition. Au Québec, les populations sont localisées dans les tributaires du haut Saint-Laurent (Scott et Crossman 1974; Lapointe 1997; Bernatchez et Giroux 2000). Plus précisément, l'espèce a été trouvée dans les régions suivantes : Montérégie, Estrie, Chaudière-Appalaches, Mauricie, Centre-du-Québec, Lanaudière et Outaouais. À ce jour, le rapide de Chambly semble être le seul endroit au Québec où les effectifs de la population sont relativement élevés, bien qu'en 1999 plusieurs dizaines de captures aient été effectuées dans la rivière Gatineau et que le rapide Farmers semble être utilisé comme site de reproduction.

Habitat

Au Québec, le fouille-roche gris a été recensé principalement dans de petits cours d'eau de régions agricoles. La qualité du milieu est souvent dégradée dans ces cours d'eau, ce qui pourrait être la cause du déclin de l'espèce (photo de l'aval de la rivière des Anglais). *Au Québec, les sites de capture du fouille-roche gris sont généralement caractérisés par un fond constitué principalement de sable, en partie couvert de gravier, de galets et de blocs, par une vitesse de courant faible à nulle et une profondeur inférieure à 60 cm (photo).*

Menaces

Le fouille-roche gris est une espèce benthivore qui se nourrit et se reproduit sur le fond des cours d'eau. Ainsi toute intervention humaine qui entraîne une accumulation de sédiments et un appauvrissement en oxygène près du substrat risque d'être nuisible à l'espèce. Au Québec, la plupart des sites où ont été retrouvés le fouille-roche gris ont la caractéristique d'être très peu perturbés. Ce sont des sections de cours d'eau ayant des berges bien préservées et dont la qualité de l'eau est bonne. Malheureusement, dans les basses-terres du Saint-Laurent, l'agriculture et le développement urbain sont la cause d'une sédimentation importante. La qualité du milieu dans les petits cours d'eau est très sensible aux pratiques de drainage, au lessivage des sols et à l'utilisation d'engrais et de pesticides. L'envasement du substrat peut affecter à la fois la capacité du fouille-roche gris de se nourrir et de se reproduire. Toute barrière pouvant empêcher les déplacements vers les frayères va aussi limiter la reproduction. On constate une perte d'habitat optimal pour le fouille-roche gris qui peut avoir des effets très nuisibles sur des populations déjà peu abondantes.

Au Québec, près de 70% des habitats forestiers de la vallée du Saint-Laurent sont disparus à ce jour et surtout, 40 000 km de cours d'eau ont été drainés et redressés. Ces pratiques ont considérablement modifié le débit des cours d'eau, entraînant inévitablement une détérioration de la qualité du milieu aquatique. Peu d'informations

sont disponibles en ce qui concerne les maladies, le parasitisme, la compétition ou la prédation. Ces facteurs ne devraient cependant pas poser de problèmes à l'espèce dans les sites où l'intégrité biotique de l'écosystème est préservée.

Mesures de conservation

Outre son statut légal, il n'existe pas de protection spécifique pour *Percina copelandi* au Québec. Le fouille-roche gris fait partie de la catégorie "Autres poissons" dans les règlements de pêche sportive du Québec adoptés en vertu de la *Loi sur les Pêches*. La loi fédérale sur les pêches prévoit aussi la protection de l'habitat du poisson en général, défini comme les frayères, les aires d'alevinage, de croissance et d'alimentation, dont dépend la survie des poissons. Toute exploitation d'ouvrages ou d'entreprises qui entraînent la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson est interdite, à moins d'être autorisée par le ministre des Pêches et des Océans ou d'être conforme aux règlements. Toutefois, ces articles ne comportent aucun élément qui pourrait s'appliquer au fouille-roche gris.

Le Règlement sur les habitats fauniques de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* protège l'habitat du poisson sur les terres du domaine public au Québec. Les activités qui sont susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique de l'habitat du poisson sont interdites, sauf exceptions mentionnées dans le règlement. Malheureusement, comme la distribution du fouille-roche se limite sensiblement au sud du Québec qui est majoritairement (90%) de tenure privée ce règlement appuie peu les efforts de rétablissement de cette espèce.

Une partie de l'habitat du fouille-roche gris est aussi protégée de façon indirecte par la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui spécifie que nul ne peut émettre ou rejeter dans l'environnement tout contaminant susceptible de porter préjudice à la faune. Il y a aussi la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* qui vise à maintenir et améliorer la qualité des lacs et cours d'eau en accordant une protection minimale aux rives, au littoral et aux plaines d'inondation. La responsabilité de l'application des mesures incombe aux municipalités et aux municipalités régionales de comté dans le cadre de leur compétence respective et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les terres du domaine public.

Niveau de précarité et statut légal du fouille-roche gris

Le fouille-roche gris figure sur la liste des espèces vulnérables selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a accordé le statut d'espèce menacée au fouille-roche gris en 1993. Un rapport sur la situation du fouille-roche gris au Québec a été réalisé en 1997, afin de décrire ses besoins en habitats et de faire le point sur les problèmes liés à sa conservation sur notre territoire (Lapointe 1997).

La présence du fouille-roche gris fait actuellement l'objet d'un suivi au Québec. Des observations sont disponibles au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec ([CDPNQ](#)) (lien au CDPNQ). Un [rapport sur la situation](#) publié en 1997 résume

l'information connue sur l'espèce. Un [plan d'action](#) visant à améliorer la situation de l'espèce dans son aire de répartition au Québec a été publié en 2001. Ce plan a pour objectif de compléter les connaissances actuelles sur les populations de fouille-roche gris du Québec. Les principales lacunes concernent l'état des populations, ses exigences en matière d'habitat et ses facteurs limitants. L'équipe de rétablissement des cyprinidés et des petits percidés du Québec est responsable de faire un suivi du plan de rétablissement du fouille-roche gris.

Références

Boucher, Julie. 2006. Caractérisation de l'habitat estival du fouille-roche gris (*Percina Copelandi*), une espèce vulnérable, dans les rivières Gatineau et Richelieu, Québec. Mémoire, Maîtrise en Gestion de la faune et de ses habitats, Université du Québec à Rimouski. Rimouski, 75 p.

COSEPAC. 2002. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC du fouille-roche gris (*Percina copelandi*) au Canada—Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa.

Desrochers, D., Chagnon, Y., Gonthier, S. et Mathieu, L. 1996. Inventaire du fouille-roche gris (*Percina copelandi*). Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction de la faune et des habitats, Service de la faune aquatique, Québec.

Équipe de rétablissement du fouille-roche gris. 2001. Plan de rétablissement du fouille-roche gris (*Percina copelandi*) au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune. 34 p.

Garceau, S., M. Letendre et Y. Chagnon. 2007. *Inventaire du fouille-roche gris (Percina copelandi) dans le bassin versant de la rivière Châteauguay*. Étude réalisée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie, Longueuil – Rapport technique 16-28, vi + 19 pages + annexe.

Goodchild, C.D. 1994. Status of the Channel Darter, *Percina copelandi*, in Canada. Canadian Field-Naturalist, vol. 107, no 4, p. 431-439.

LAPOINTE, M. 1997. Rapport sur la situation du fouille-roche gris (*Percina copelandi*) au Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Québec. 55 p.

Richard, Y. 1994. Les communautés ichtyologiques du bassin de la rivière L'Assomption et l'intégrité biotique des écosystèmes fluviaux. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction des écosystèmes aquatiques. 153 p.

Lachance, S. 1996. Rapport sur la situation du brochet d'Amérique (*Esox americanus americanus*) au Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats. 30 p.